

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0663_AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE - MAI 2024

Service : PAT - DECVA - SPORTS JEUNESSE ANIMATION

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP_2016_069 du 29 février 2016,
- VU La délibération du Conseil Départemental n° CD_2023_090 du 15 décembre 2023,
- VU Le règlement départemental 2024 des aides individuelles à l'autonomie,
- VU L'arrêté en vigueur portant délégation de signature à Mme TREBOZ, Directrice Générale des Services du Département,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 Il a été procédé à l'instruction des demandes d'aide au permis de conduire déposées par les bénéficiaires au titre du mois de mai selon les modalités du règlement départemental adopté en la matière.
Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 17.
- ARTICLE 2 Le montant total des crédits mobilisés se monte à 3 345€, répartis entre les bénéficiaires selon le tableau joint en annexe au présent arrêté.
- ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site du Département <https://www.jura.fr>.

Signature de l'arrêté



AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE - C

ID : 039-223900010-20240530-ARR_2024_0663-AR

Répartition globale n°05 - mai 2024

Ville AUTO ECOLE	Nom AUTO ECOLE	montant des aides accordées	nombre de bénéficiaires
ARINTHOD	AUTO ECOLE PEG ET NAT AUTO-MOTO	225 €	1
CHAMPAGNOLE	ECOLE DE CONDUITE JURASSIENNE	150 €	1
DOLE	AUTO ECOLE CAMPUS	150 €	1
	AUTO ECOLE FORMULE 1	675 €	3
LONS LE SAUNIER	AUTO ECOLE BENOIT	60 €	1
	ECOLE DE CONDUITE LEDONIENNE	225 €	1
	AUTO ECOLE TRAJECT	285 €	2
POLIGNY	AUTO ECOLE SB CONDUITE	450 €	2
SAINT CLAUDE	AUTO ECOLE DU HAUT JURA	900 €	4
	AUTO ECOLE PEDROLETTI	225 €	1
	TOTAL	3 345 €	17